



Dossier Unique d'Inscription

Informations pratiques

Accueil Périscolaire **Accueil de Loisirs**
Multisports
Escalade **Sports Vacances** **Restaurant Scolaire**

Chers parents,

Le service Enfance Jeunesse de la ville d'Arès est heureux de vous présenter le nouveau Dossier Unique d'Inscription dont l'objectif principal est la simplification de vos démarches. Il consiste à la collecte de toutes les informations relatives à l'enfant et à sa famille en une seule fois, dans un seul document valable pour toute inscription aux prestations proposées par la Ville d'Arès.

Vous devrez obligatoirement compléter la fiche d'information famille et la fiche individuelle enfant auxquelles vous joindrez la fiche d'inscription à la prestation choisie accompagnées de toutes les pièces justificatives (En cas de séparation remplir deux fiches pour une facturation séparée).

Le DUI devra être renouvelé chaque année et ramené au nouvel accueil " Espace Famille " situé dans l'enceinte des écoles. En cours d'année, tout changement de situation familiale ou professionnelle (domicile, téléphone, séparation ...) devra être signalé par écrit ou par mail afin de mettre à jour le DUI.

Le DUI servira à la création d'un "compte famille" sur le Portail Famille accessible depuis la page d'accueil du site Internet de la Ville d'Arès à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe fournis lors d'une première inscription. Vous recevrez au début du mois qui suivra la participation de votre enfant à une activité, une notification par mail de la mise en ligne de votre facture sur le portail famille.

Les différentes prestations proposées par la Ville sont accessibles en priorité aux enfants domiciliés sur la commune. Certaines activités sont soumises à des capacités d'accueil maximales, et peuvent entraîner la mise en liste d'attente ou le refus de l'inscription.

En espérant que ce nouveau dossier d'inscription vous donnera entière satisfaction ; N'hésitez pas à contacter l'Espace Famille ou le Service Enfance Jeunesse à la mairie d'Arès pour toute information supplémentaire.

Jean-Guy PERRIERE
Maire d'Arès

Documents obligatoires pour la constitution du DUI

Les documents demandés ci-dessous sont à joindre à la fiche d'inscription à la prestation choisie. Un dossier incomplet ne permettra pas d'accéder aux réservations. Tout dossier ne sera validé que si vous êtes à jour dans vos paiements et en fonction des places disponibles.

DOCUMENTS A JOINDRE AU DUI	Accueil Périscolaire	Accueil de Loisirs	Ecole Multisports	Escalade	Sports Vacances	Restaurant scolaire
Selon l'évolution de la réglementation et des prestations proposées, d'autres pièces complémentaires pourront être demandées ultérieurement Seule la fiche inscription Multisports/Escalade est à retourner en Mairie auprès du service Jeunesse accompagnée de l'adhésion et certificat médical du à compter du 4 septembre						
Fiche d'Information Famille	X	X	X		X	X
Fiche Individuelle Enfant (Fiche sanitaire)	X	X	X	X	X	X
Attestation CAF ou MSA datée de moins de 3 mois indiquant votre quotient familial	X	X			X	
Copie de l'attestation d'affiliation à la sécurité sociale (CPAM, MSA, MNT, etc...)	X	X			X	X
Attestation d'assurance scolaire et extrascolaire (responsabilité civile et individuelle accident)	X	X	X	X	X	X
Relevé d'Identité Bancaire pour un prélèvement bancaire (si vous l'avez pas déjà fourni ou en cas d'une nouvelle domiciliation bancaire)	X	X			X	X
Extrait de jugement comportant toutes les précisions nécessaires à la répartition de la garde en cas de séparation ou de divorce ou déclaration conjointe signée par les deux parents	X	X	X	X	X	X
Protocole d'Accueil Individualisé en cas d'allergie. à défaut d'un exemplaire actualisé joindre celui de l'an dernier (imprimé disponible sur demande)	X	X				X
Certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités sportives (pour une première inscription ou pour une réinscription si le certificat fourni date de plus de 3 ans)			X	X	X	
OPTIONNEL : Attestation de réussite à la pratique des activités aquatiques et nautiques en accueil de loisirs (pour les + de 6 ans) attestation téléchargeable sur le site internet de la ville.		X			X	

Contacts - Numéros utiles

Espace Famille

05.56.60.18.69 Les jours d'école 8h00/12h00 - 16h00/19h00
Mercredi et vacances 05.56.60.14.46 Domaine des Lugées

aps-clsh@ville-ares.fr

Situé dans l'enceinte de l'Ecole Élémentaire (accès par le portillon sur le chemin piéton longeant l'école), l'espace famille vous accueille pour :

- Le retrait et/ou le dépôt du DUI inscrire votre enfant à une prestation municipale
- Signaler une absence, une annulation à l'accueil périscolaire ou au centre de loisirs
- Une modification intervenant sur une inscription existante
- Toute question ou modification relative à votre compte famille (identifiants, changement de situation familiale ou professionnelle...)
- Le paiement des factures et la facturation

Accueil Périscolaire

06.18.27.24.98 (élémentaire)
06.16.18.12.39 (maternelle)

aps-clsh@ville-ares.fr

Centre de Loisirs

05.56.60.14.46

aps-clsh@ville-ares.fr

Restauration scolaire

06.29.53.34.85

Multisports/Escalade, Sports Vacances

06.73.68.61.06

sports-ares@orange.fr

- Pour signaler une absence ou une désinscription
- Pour toute information relative aux activités sportives

Service Enfance Jeunesse - Mairie d'ARES

05.24.18.30.47

enfancejeunesse@ville-ares.fr

- Pour toutes questions, suggestions ou observations relatives à la petite enfance, à la jeunesse, à la vie scolaire et aux sports
- **Pour une inscription à l'école maternelle et élémentaire**
- Pour une inscription aux activités multisports et escalade (voir procédure d'inscription en page 3)

Téléchargez les activités et le règlement de ces structures sur le site Internet de la ville : www.ville-ares.fr rubrique "Enfance Jeunesse" - "documents à télécharger"

Tarifs, modes de paiement, lieux de fonctionnement des structures

Les tarifs des prestations sont calculés en fonction de votre quotient familial, sauf pour certaines activités à tarif unique (restauration scolaire, multisports et escalade). En l'absence de justificatifs de revenus dans les délais fixés et du DUI complet, le tarif plafond sera automatiquement appliqué dans l'attente de la présentation de l'ensemble des pièces.

Pour les familles séparées/gardes alternées, une facturation séparée est possible. Chaque parent devra alors remplir une Fiche d'Information Famille. Un compte famille distinct sera créé pour chaque parent qui fera les demandes de réservation sur les périodes qui le concernent. Chaque compte sera rattaché à l'enfant. (Selon le cas joindre la décision de justice ou le calendrier de garde). L'accueil périscolaire étant facturé sur la base d'un forfait mensuel, un mois ne peut être scindé. Toutefois, chacun des responsables de(s) l'enfant(s) pourra régler la prestation un mois sur deux.

Les factures impayées à la date d'échéance généreront un titre de recette exécutoire émis par la collectivité à l'encontre de la famille débitrice pour le montant restant à payer.

Les jours, lieux d'accueil et les programmes des activités proposées par les différentes structures municipales sont susceptibles d'être modifiés en fonction des effectifs.

Accueil Périscolaire

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 7H15 - 8H45 et 16H30 - 19H00

Petites sections : Préfabriqué à l'entrée de l'école maternelle

Moyennes et grandes sections : Préfabriqué près de l'école élémentaire

6/10 ans : A l'école élémentaire

Accueil de loisirs

Mercredi : Demi-journée : De 7H15 à 12h00 (sans repas) ou 14h00 (repas inclus) Journée : de 7h15 à 19H00 (repas et goûter inclus)

Vacances scolaires (sauf Noël) : 7H15 / 19H00.

Domaine des Lugées - 34, allée du Domaine des Lugées

Toute absence non justifiée ou non prévenue dans les délais prévus par le règlement sera facturée.

Les familles devront également compléter la feuille de présence des mercredis disponible sur le site Internet et le portail famille.



Karine LEGLISE
Directrice de l'APS Maternelle
et de l'Accueil de loisirs



Camille GUSTON
Directrice de l'APS Élémentaire
et de l'Accueil de loisirs



Julie HENRY
Facturation APS
et Accueil de loisirs



Pascale GONZALEZ
Facturation
Restauration scolaire



Christophe MAGUER
Animateurs sportifs



Jim VIREPINTE

Quotient Familial	Accueil de Loisirs Accueil de loisirs extrascolaire			Accueil Péri-scolaire Accueil de loisirs péri-scolaire	
	Mercredis ou Vacances Journée repas inclus	Mercredi matin repas inclus	Mercredi matin sans repas	Matin et soir	Matin ou soir
				forfait mensuel	
400	7,50 €	4,00 €	3,00 €	23,00 €	11,50 €
401 à 600	8,50 €	5,50 €	4,50 €	36,00 €	18,00 €
601 à 800	9,50 €	7,00 €	6,00 €	45,00 €	22,50 €
801 à 1000	10,50 €	7,50 €	7,00 €	51,00 €	25,50 €
1001 à 1200	11,00 €	8,00 €	7,50 €	57,00 €	28,50 €
1201 à 1600	11,50 €	8,50 €	8,00 €	60,00 €	30,00 €
1601 à 2600	12,50 €	9,00 €	8,50 €	68,00 €	34,00 €
2601 et plus	13,50 €	9,50 €	9,00 €	72,00 €	36,00 €
Communes extérieures	23,50 €	20,00 €	16,50 €	Accueil occasionnel	
				7,00 €	4,50 €
				gratuit à partir du 3 ^{ème} enfant	

Modes de paiement : prélèvement bancaire, carte bancaire depuis le portail famille, chèque (à l'ordre du Trésor Public), espèces. Les chèques CESU sont acceptés uniquement pour le paiement de l'Accueil Péri-scolaire et l'Accueil de Loisirs pour les enfants de moins de 6 ans. (Attention le paiement par e-cesu n'est pas possible). Facturation mensuelle à mois échu sur le compte famille.

Restauration scolaire

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 12 h à 13 h 30
Deux services de 40 minutes chacun environ. Un réfectoire dans chaque école.

Une tarification unique d'un montant de 2.04 € est appliquée à toutes les familles. Le tarif est révisé chaque année par délibération du Conseil Municipal au 1^{er} janvier. La présence des enfants est comptabilisée quotidiennement par un agent municipal. Seuls les repas pris par l'enfant sont facturés.

Modes de paiement : prélèvement bancaire, carte bancaire depuis le portail famille, chèque (à l'ordre du Trésor Public), espèces. Facturation mensuelle à mois échu sur le compte famille.

Activités Multisports (de 6 à 10 ans) en partenariat avec le Conseil Départemental

Les enfants scolarisés à Arès sont pris en charge par les animateurs dans l'enceinte de l'école dès la sortie des classes à 16h30. Un moment libre est mis en place pour les enfants qui désirent se changer et goûter. Les séances débutent dans la salle des sports à 17h00 ; Les parents doivent venir chercher les enfants à 18h00 précises.

Les enfants fréquentant l'accueil péri-scolaire y seront accompagnés par un animateur.

CP CE1 : Lundi et mardi de 17h00 à 18h00.

CE2 CM1 CM2 : Jeudi et vendredi de 17h00 à 18h00.

Un seul jour possible ; votre choix sera respecté selon les disponibilités

Retour de la fiche d'inscription "Ecole Multisports/Escalade" + cotisation + certificat médical au service Enfance Jeunesse à la mairie
Inscription enregistrée par ordre d'arrivée et validée en fonction des disponibilités

Escalade de 7 à 13 ans (enfants nés entre 2004 et 2010)

Pour les séances les jours d'école, les enfants scolarisés à Arès sont pris en charge par les animateurs dans l'enceinte de l'école dès la sortie des classes à 16h30 Les séances débutent dans la salle des sports à 17h00 ; Les parents doivent venir chercher les enfants à 18h00 précises. Les enfants fréquentant l'accueil péri-scolaire y seront accompagnés par un animateur. Pour les séances du mercredi, le rendez-vous a lieu directement à la salle des sports.

Les groupes seront constitués en fonction de l'âge et du niveau des enfants.

L'animateur vous contactera la semaine précédant le début des activités pour vous indiquer le jour et le créneau horaire.

Inscription pour les enfants scolarisés à l'école élémentaire d'Arès :

- Retour des fiches "famille" + "Individuelle enfant" + attestation d'assurance à l'Espace Famille dès le mois de mai.

- Retour de la fiche d'inscription "Ecole Multisports/Escalade" + certificat médical + cotisation au service Jeunesse de la Mairie

Pour les enfants non scolarisés à ARES : retour de la fiche d'inscription "Ecole Multisports/Escalade" + fiche Individuelle Enfant + certificat médical + attestation d'assurance + cotisation au service Enfance Jeunesse de la Mairie

Inscription enregistrée par ordre d'arrivée et validée en fonction des disponibilités

Cotisation annuelle pour l'école multisports et/ou l'activité escalade : 20 euros puis 5 euros par enfant supplémentaire de la même famille inscrit à la même activité.

Les séances sont susceptibles d'être modifiées en fonction des effectifs

Modes de paiement : chèque (à l'ordre du Trésor Public) ou espèces. Paiement à l'inscription à la mairie.

Sports Vacances (12 / 16 ans)

Quotient Familial	inf. 400	401 à 600	601 à 800	801 à 1000	1001 à 1200	1201 à 1600	1601 à 2600	2601 et plus
Tarif semaine	37.50 €	42.50 €	47.50€	52.50€	55.00 €	57.50 €	62.50 €	67.50 €

Modes de paiement : prélèvement bancaire, carte bancaire depuis le portail famille, chèque (à l'ordre du Trésor Public), espèces. Paiement à terme échu sur le compte famille

Pendant les vacances scolaires (hors vacances d'été). Du lundi au vendredi.

Programme des activités disponible 15 jours avant le début de Sports Vacances à l'espace famille, au PAIJ et sur www.ville-ares.fr

Périodes scolaires

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H15	Accueil périscolaire (dans les écoles) Accueil échelonné des enfants	Accueil périscolaire Accueil échelonné des enfants	Accueil de loisirs Accueil échelonné des enfants	Accueil périscolaire Accueil échelonné des enfants	Accueil périscolaire Accueil échelonné des enfants
8H45					
8h50 9h00			9h00 Début des activités		
10h00	Ecole	Ecole	Accueil de loisirs	Ecole	Ecole
11h00				Escalade	
12h00				Escalade	
12h00	Sortie ou	Sortie ou	Sortie ou	Sortie ou	Sortie ou
12h00	Restauration scolaire pause méridienne	Restauration scolaire pause méridienne	Déjeuner	Restauration scolaire pause méridienne	Restauration scolaire pause méridienne
13h20					
13h30 14h00			Sortie ou	Escalade	
14h00 14h30	Ecole	Ecole		Salle des sports	
14h30				Escalade	
15h30			Accueil de loisirs		
15h30 16h30				Escalade	
16h30	Sortie ou	Sortie ou	Sortie ou	Sortie ou	Sortie ou
16h30 16h30	Escalade Salle des Sports	Multisports Salle des sports ou extérieur		Escalade Multi- Sports	Escalade Multi- Sports
16h30 17h00	Sortie ou	Sortie ou	Fin des activités	Escalade	Sortie ou
17h00 17h30	Accueil Périscolaire (dans les écoles)	Accueil Périscolaire	Accueil de loisirs	Accueil Périscolaire	Accueil Périscolaire
17h30	Départ échelonné des enfants	Départ échelonné des enfants	Départ Echelonné des enfants	Départ échelonné des enfants	Départ échelonné des enfants
19h00					

Accueil de Loisirs - Périodes de vacances (sauf Noël)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7H15/9H00	Accueil échelonné des enfants	Accueil échelonné des enfants	Accueil échelonné des enfants	Accueil échelonné des enfants	Accueil échelonné des enfants
9H00/12H00	Activités	Activités	Activités	Activités	Activités
12H00/13H30	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner	Déjeuner
13H30/17H00	Activités	Activités	Activités	Activités	Activités
17h00/19h00	Départ échelonné des enfants	Départ échelonné des enfants	Départ échelonné des enfants	Départ échelonné des enfants	Départ échelonné des enfants

Aucune arrivée ou départ ne sont autorisés durant le temps des activités.

La sécurité de l'enfant nécessite de la part des parents le strict respect des horaires des accueils collectifs